

CONSULTATIONS EN VUE DU BUDGET 2025

Le gouvernement fédéral doit se remettre à l'écoute des PME, selon la FCCQ

Montréal, le 2 août 2024 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs (CCIBDC) appellent le gouvernement fédéral à replacer les besoins des PME québécoises au cœur de ses actions en vue du budget 2025 et de l'échéance électorale qui approche. La FCCQ et CCIBDC lancent cet appel dans le cadre des consultations prébudgétaires que mène actuellement le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, auprès duquel un mémoire comprenant dix recommandations sur des thématiques allant de la gestion des finances publiques à la télémédecine a été déposé.

[Cliquez ici pour consulter au mémoire](#)

« Les multiples déficits budgétaires fédéraux des dernières années et l'amorce nécessaire d'efforts de retour à l'équilibre ne doivent surtout pas servir de prétextes à l'adoption de politiques défavorables à la croissance. Au contraire, c'est par le dynamisme entrepreneurial et l'investissement qu'il sera possible de générer durablement de nouveaux revenus fiscaux », a souligné Mathieu Lavigne, directeur des Affaires publiques et économiques de la FCCQ.

« La Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs appuie les 10 recommandations produites par la FCCQ dans le cadre de leur mémoire et plus particulièrement celle qui ont trait au maintien des actifs en transport, de la crise des médias et du programme de stages pratiques pour étudiants.

Pour ce qui est du maintien des infrastructures de transport, on le sait sur notre territoire, celles-ci sont essentielles et doivent être financées adéquatement pour les conserver en bon état et éviter des répercussions économiques majeures » a affirmé, Valentine Palma, directrice générale de la CCIBDC.

Stimuler l'investissement

La FCCQ et CCIBDC considèrent qu'il est primordial que le gouvernement fédéral reconsidère sa décision de rehausser la taxation des gains en capital pour les particuliers et les entreprises. « Cette décision va à l'encontre des propres objectifs du gouvernement, dont l'accroissement de l'entrepreneuriat, de l'investissement privé et de la productivité. Elle freinera de plus le transfert entrepreneurial, en pénalisant la vente d'actions et en réduisant les bénéfices escomptés de leur rachat », selon M. Lavigne.

Pour la FCCQ et CCIBDC, cette mesure doit donc être abandonnée ou du moins, significativement compensée. Les gains en capital non réalisés avant le 25 juin 2024, date d'application de la hausse, devraient notamment en être exemptés. Un plancher à 500 000 \$ devrait également être appliqué aux gains des sociétés imposables à 66,7 %. Enfin et surtout, le nouvel « Incitatif aux entrepreneurs canadiens » devrait être applicable à tous les secteurs d'activité.

Par ailleurs, le Canada vient de connaître l'une des pires années de son histoire pour le nombre de premiers appels publics à l'épargne sur le TSX, en plus de perdre aux mains d'intérêts étrangers, notamment américains, un nombre important de jeunes pousses et d'entreprises établies. « Il est urgent de stimuler les investissements en capital dans les entreprises d'ici, publiques comme privées. Le gouvernement doit

rapidement donner suite à son intention d'inciter les fonds institutionnels à investir davantage dans les firmes québécoises et canadiennes, surtout les PME », a poursuivi Mathieu Lavigne.

La FCCQ et CCIBDC sont ainsi favorables à l'adoption de différentes mesures incitatives, dont l'abrogation de la règle des 30 % pour les investissements intérieurs des grands fonds de pension, l'élimination des critères d'admissibilité aux crédits fiscaux liés au statut de société privée sous contrôle canadien (SPCC), puis l'élaboration d'encouragements à une allocation minimale des actifs des investisseurs institutionnels en capital de risque.

Faciliter le développement professionnel et l'accès à la main-d'œuvre

Les mesures de stimulation de l'investissement et de la croissance ne peuvent par ailleurs avoir de chances de succès que si les entreprises ont accès à la main-d'œuvre formée et qualifiée dont elles ont besoin. La FCCQ et CCIBDC considèrent qu'afin d'offrir plus de prévisibilité, tant aux entreprises qu'aux étudiants, le gouvernement devrait procéder à l'annonce des investissements futurs du Programme de stages pratiques pour étudiants, et ce jusqu'en 2030.

« Les stages pratiques représentent l'une des meilleures manières, pour les étudiants, d'apprendre leur métier en contact avec les professionnels d'expérience sur le terrain, puis de se familiariser avec les réalités du monde du travail. Les entreprises y trouvent enfin l'avantage d'avoir accès à de nouvelles cohortes de main-d'œuvre formées et motivées, qui peuvent ensuite être plus facilement intégrées sur une base permanente », a conclu Mathieu Lavigne.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de près de 120 chambres de commerce et plus de 1000 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 45 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

À propos de la Chambre de commerce et d'industrie (CCIBDC)

La Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs (CCIBDC) est un réseau de gens d'affaires dynamique de près de 400 membres sur les territoires de la MRC Avignon et Bonaventure. Par sa mission, la CCIBDC favorise le développement économique et social de sa région, dans un esprit de concertation et de solidarité, tout en veillant aux intérêts de ses membres grâce à son pouvoir de représentation et d'action.

Renseignements :

Javier Garcia

Attaché de presse
Fédération des chambres de commerce du Québec
C. 438 408-3731 T. 514 844-9571 poste 3586
javier.garcia@fccq.ca

Valentine Palma

Directrice générale
Fédération des chambres de commerce du Québec
C. 418 983-3125 T. 418 534-0050 poste 101
valentine@ccibdc.ca